

Les bénéfices et pertes de cessions

Lorsque l'entreprise revend un actif immobilisé qu'elle a peu à peu amorti, trois situations sont possibles :

- Elle revend l'actif au prix auquel il figure dans la comptabilité : il n'y a ni gain, ni perte.
- Elle revend l'actif plus cher que le prix auquel il figure dans la comptabilité : il y a un bénéfice de cession.
- Elle revend l'actif moins cher que le prix auquel il figure dans la comptabilité : il y a une perte de cession.

Un bénéfice de cession sera comptabilisé comme un produit exceptionnel et une perte de cession, comme une charge exceptionnelle.

Aspects comptables

Le bien avait été amorti selon la méthode directe

Si le bien avait été amorti de manière directe, la comptabilisation de la vente se fait en deux étapes :

1. Comptabilisation de la vente du bien
2. Comptabilisation du bénéfice ou de la perte de cession.

Exemple 1 :

Selon notre comptabilité, notre machine vaut encore CHF 11'000.-.

+ Machines -		+ Caisse -		- Produits exceptionnels +	
Sàn	11 000				

1. Nous la vendons en espèces pour CHF 12'000.-.

+ Machines -		+ Caisse -		- Produits exceptionnels +	
Sàn	11 000	12 000			

1. Vente Caisse à Machines 12 000

2. Nous réalisons un bénéfice (gain) de cession de CHF 1'000.-.

+ Machines -		+ Caisse -		- Produits exceptionnels +	
Sàn	11 000	12 000			1 000
	1 000				

1. Vente Caisse à Machines 12 000

2. Gain Machines à Prod. Exc. 1 000

Exemple 2 :

Selon notre comptabilité, notre machine vaut encore CHF 11'000.-.

+ Machines -		+ Caisse -		- Produits exceptionnels +	
Sàn	11 000				

1. Nous la vendons en espèces pour CHF 10'000.-.

+ Machines -		+ Caisse -		+ Charges exceptionnelles -	
Sàn	11 000	10 000			
	10 000				

1. Vente Caisse à Machines 10 000

2. Nous subissons une perte de cession de CHF 1'000.-.

+ Machines -		+ Caisse -		+ Charges exceptionnelles -	
Sàn	11 000	10 000		1 000	
	10 000				
	1 000				

1. Vente Caisse à Machines 10 000
 2. Perte Ch. except. à Machines 1 000

Exemple 2 :

selon notre comptabilité, cette machine avait été acquise pour CHF 20'000.- et le FAC la concernant s'élève à CHF 9'000.-.

+ Machines		- FAC sur Machines		+ Charges exceptionnelles	
Sàn	20 000			9 000	Sàn

1. Nous transférons le FAC concernant cette immobilisation

+ Machines		- FAC sur Machines		+ Charges exceptionnelles	
Sàn	20 000	9 000	9 000		Sàn

1. Transfert FAC Mach. à Machines 9 000

2. Nous vendons en espèces une ancienne machine pour CHF 10'000.-.

+ Machines		- FAC sur Machines		+ Charges exceptionnelles	
Sàn	20 000	9 000	9 000		Sàn

1. Transfert FAC Mach. à Machines 9 000
 2. Vente Caisse à Machines 10 000

3. Nous subissons une perte de cession de CHF 1'000.-.

+ Machines		- FAC sur Machines		+ Charges exceptionnelles	
Sàn	20 000	9 000	9 000	1 000	Sàn

1. Transfert FAC Mach. à Machines 9 000
 2. Vente Caisse à Machines 10 000
 3. Perte Charges exc. à Machines 1000